

Contrat de Réserve de Saillie 2019

Vendeur : Gestüt Tannenhof, Am Sonnenberg 6,
D-65321 Heidenrod-Watzelhain, Allemagne
www.gestuet-tannenhof.com

Acheteur : nom : prénom :
Adresse :
.....
téléphone : portable :
télécopie : e-mail :

contact en France pour le Gestüt Tannenhof :
Sabine Mottet, portable : 06 84 01 78 01,
e-mail : sabine.mottet@suedpferde.com

choix de l'étalon : **FAHRENHEIT GT**
né en 2007 de Fidertanz x De Niro

tarif de saillie : 1.200 Euros TTC en IAC (semence congelée)
(3 doses de 4 paillettes)
600 Euros payable à la réservation
600 Euros payable si la jument est pleine au 1^{er} oct 2019

date souhaitée pour la livraison de la semence :

La saillie est destinée pour la jument suivante :

nom : n° SIRE :
race : labellisée France Dressage oui / non
labellisée Selle Français oui / non
robe : née :
père : mère : (par)

dans quel stud-book le foal sera inscrit ?

adresse du centre d'insémination à laquelle la semence doit être livrée :

.....
.....

nom, adresse, téléphone, e-mail du vétérinaire qui insémine la jument :

.....

.....

personne à contacter pour la réception de la semence :

.....

..... tél. : portable :

En IAC, le Gestüt Tannenhof envoie 3 doses de 4 paillettes.
saison de monte : 15 janvier – 15 août 2019

frais : 600,00 Euros TTC à la réservation
 (le certificat vétérinaire est inclus)
 pus 30 Euros pour remplissage du container de
 transport avec de l'azote
 plus Euros pour le transport de l'IAC
 par un transporteur spécialisé
 plus 140 Euros pour un container de transport pour
 l'IAC à usage unique 'one way shipper'
 sauf si vous envoyez votre propre container de transport
 qui ensuite sera rempli avec de l'azote + IAC et renvoyé

600,00 Euros TTC si la jument est pleine au 1^{er} oct 2019

L'acheteur peut garder les paillettes non utilisées. Mais si une autre jument (que celle-ci indiquée dans le contrat) est inséminée avec ces paillettes ou une jument est inséminée avec ces paillettes l'année prochaine, il faut payer le prix de la semence au Gestüt Tannenhof.

Les cartes de saillie pour inscrire le foal en SF sont transférées par internet.
Sous quel nom figure votre compte ou le compte de votre vétérinaire-inséminateur auprès des Haras Nationaux/SIRE ?

.....

Le transport de la semence congelée est effectué par une entreprise privée spécialisée. Les frais de transport seront facturés séparément et sont à régler avant l'envoi. Toutes les précautions seront prises pour que le transport se passe dans de bonnes conditions. Le Gestüt Tannenhof n'est néanmoins pas responsable d'un accident qui pourrait arriver pendant le transport de la semence.

La réservation de la saillie est prise en compte dès la réception du contrat de saillie dûment rempli et signé et après le règlement de 50 % du prix de la saillie plus les frais de transport. Un chèque d'un montant de 600 Euros libellé au Gestüt Tannenhof est demandé comme garantie pour le règlement de la deuxième moitié. Ce chèque sera restitué si les deuxièmes 600 Euros sont payés par virement bancaire au compte du Gestüt Tannenhof

ou si la jument n'est pas pleine au 1^{er} oct 2019.

L'acheteur s'engage à transmettre au vendeur un certificat vétérinaire de vacuité, si la jument n'est pas gestante jusqu'au 1^{er} octobre 2019. A défaut ou si la jument est pleine, les deuxième 50 % du prix de la saillie (600 Euros) sont à régler.

Les règlements doivent être effectués par virement bancaire sur le compte :

Gestüt Tannenhof (Klaus C. Plönzke)

Bankleitzahl : 510 500 15

Kontonummer (numéro de compte) :

IBAN : DE 17 5105 0015 0111 1186 04

BIC : NASSDE55XXX

Fait à

le

l'acheteur :

(porter la mention « lu et approuvé »)

le vendeur :

Contrat de Réserve de Saillie 2019

Vendeur : **Gestüt Tannenhof**, Am Sonnenberg 6,
D-65321 Heidenrod-Watzelhain, Allemagne
www.gestuet-tannenhof.com

Acheteur : nom : prénom :

Adresse :

.....

téléphone : portable :

télécopie : e-mail :

contact en France pour le Gestüt Tannenhof :
Sabine Mottet, portable : 06 84 01 78 01,
e-mail : sabine.mottet@suedpferde.com

choix de l'étalon : **FAHRENHEIT GT**
né en 2007 de Fidertanz x De Niro

tarif de saillie : 1.200 Euros TTC en IART (semence fraîche réfrigérée) :
600 Euros payable à la réservation
600 Euros payable si la jument est pleine au 1^{er} oct 2019

date souhaitée pour la première livraison de la semence :

La saillie est destinée pour la jument suivante :

nom : n° SIRE :

race : labellisée France Dressage oui / non
labellisée Selle Français oui / non

robe : née :

père : mère : (par)

dans quel stud-book le foal sera inscrit ?

adresse du centre d'insémination à laquelle la semence doit être livrée :

.....
.....

nom, adresse, téléphone, e-mail du vétérinaire qui insémine la jument :

.....
.....

personne à contacter pour la réception de la semence :

.....
..... tél. : portable :

En IART, le Gestüt Tannenhof effectue plusieurs envois en semence fraîche réfrigérée pour une jument pendant la saison de monte (15 jan – 15 août 2019).

Pour commander un envoi IART, vous pouvez appeler
Sabine Jung (tél. : 00 49/61 24-43 21 au Gestüt Tannenhof)
télécopie : 00 49/61 24-62 79
les lundi – vendredi jusqu'à 9 h 30 ou
Sabine Mottet (06 84 01 78 01)

frais : 600,00 Euros TTC à la réservation
 (le certificat vétérinaire est inclus)
 plus environ 100,00 Euros pour le premier transport de l'IART
 par un transporteur spécialisé

si d'autres envois en IART sont nécessaires, les frais de transport seront à régler à la fin de la saison de monte

600,00 Euros TTC si la jument est pleine au 1^{er} oct 2019

Les cartes de saillie pour inscrire le foal en SF sont transférées par internet.
Sous quel nom figure votre compte ou le compte de votre vétérinaire-inséminateur auprès des Haras Nationaux/SIRE ?

.....

Le transport de la semence réfrigérée est effectué par une entreprise privée spécialisée. Les frais de transport seront facturés séparément et sont à régler avant l'envoi. Toutes les précautions seront prises pour que le transport se passe dans de bonnes conditions. Le Gestüt Tannenhof n'est néanmoins pas responsable d'un accident qui pourrait arriver pendant le transport de la semence.

La réservation de la saillie est prise en compte dès la réception du contrat de saillie dûment rempli et signé et après le règlement de 50 % du prix de la saillie plus les frais de transport. Un chèque d'un montant de 600 Euros libellé au Gestüt Tannenhof est demandé comme garantie pour le règlement de la deuxième moitié. Ce chèque sera restitué si les deuxième 600 Euros sont payés par virement bancaire au compte du Gestüt Tannenhof ou si la jument n'est pas pleine au 1^{er} oct 2019.

L'acheteur s'engage à transmettre au vendeur un certificat vétérinaire de vacuité, si la jument n'est pas gestante jusqu'au 1^{er} octobre 2019. A défaut ou si la jument est pleine, les deuxième 50 % du prix de la saillie (600 Euros) sont à régler.

Les règlements doivent être effectués par virement bancaire sur le compte :

Gestüt Tannenhof (Klaus C. Plönzke)

Bankleitzahl : 510 500 15

Kontonummer (numéro de compte) :

IBAN : DE 17 5105 0015 0111 1186 04

BIC : NASSDE55XXX

Fait à

le

l'acheteur :
(porter la mention « lu et approuvé »)

le vendeur :